



COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PREVENTION MEDIATION ET EDUCATION

Procès-Verbal n° 6
Réunion du 06 02 2023
(Présentiel)

Animateur : M. David COZETTE

Présent(e)s : Mme LEGRAS
MM. TCHENQUELA, COUTARD, KIANPOUR, ADREF, HAMDANI, DUNATTE (CD)
GUERFI (CD)

Excusé : MM. KNOEPFLI, BONNEFOUS

-
- La CDPME fait le point sur les participants aux formations.
Le constat est fait qu'il n'y a pas eu assez de participants malgré plusieurs rappels faits aux clubs.
 - La CDPME propose d'utiliser une nouvelle méthode pour faire venir les clubs et propose le démarchage téléphonique.
Les membres de la commission sont d'accord et M. Boubakar HAMDANI se chargera de transmettre le tableau avec les correspondants et les RPS des clubs.
M. Didier TCHENQUELA se propose, une fois le tableau réceptionné, de le mettre en forme et de partager les tâches entre les membres pour appeler les clubs.
 - Les formations prévues en février sont annulées et reportées au mois de mars.
 - M. Boubakar HAMDANI fait un compte rendu aux membres de la commission d'un entretien qu'il a eu avec un président concernant une demande de match à huis clos.



La CDPME ne juge pas la demande motivée, si le club pense qu'il y a un souci il doit faire la demande d'un match sensible et s'adresser à la commission des délégués et des arbitres pour sa demande d'arbitres supplémentaires et d'un délégué.

- La CDPME reçoit deux clubs à la suite d'une demande de match sensible. Un échange constructif a pu se faire avec les deux clubs et les préconisations ainsi que la préparation du match ont pu se faire sereinement.

Prochaine réunion de la CDPME 16/02/2023 à 18h30 au District 92

L'animateur de la commission



Le secrétaire de la Commission

